

Le Crucicaderlien



N°51 Décembre 2021

LE MOT DU MAIRE

L'année 2021 a suivie 2020 pour les difficultés du fait de la pandémie.

Il a fallu « jongler » avec les dispositions sanitaires (vous avez dû le voir lors des scrutins de juin dernier). Et ces règles s'imposent à nous, même si nous ne les comprenons pas toujours bien.

Ces mêmes règles ont engendré des inquiétudes sur le manque de médecin généraliste sur Lasalle (un problème aggravé avec l'obligation vaccinale des soignants).

Je voudrais apporter mon soutien aux soignants locaux qui sont sous pression depuis mars 2020 !

Et ces soignants doivent aussi appliquer des règles venues des ministères et c'est parfois compliqué pour eux aussi.

Les dossiers ont été traités ou abordés cette année.

Après quelques années de gestion financière, ce mandat sera sous le signe gestion-investissement et nous espérons pouvoir réaliser nos investissements.

Gestion des déchets :

Vous avez dû voir certains débordements de dépôt sur nos points d'apports volontaires que la mairie a dû gérer.

En liaison à cela, des évolutions sont à venir sur la gestion des déchets avec l'objectif de mieux trier pour diminuer les ordures ménagères mais aussi pour l'environnement !!!

Adressage :

L'adresse est utile pour la poste mais pas que : les secours, les livreurs, le GPS et les futurs abonnements à la fibre.

Nous allons donc devoir donner un NUMERO d'adresse à tous les logements de la commune.

OLD, Obligation Légale de Débroussaillage :

La préfecture met de plus en plus la pression sur ce point-là. Il faut être conscient que nos paysages changent et avec ce changement, le risque d'incendie est plus important.

Pour réaliser les OLD, il faut s'imprégner des règles qui concernent presque toute la commune (90 à 95% de forêt). Vous trouverez les règles de base sur les OLD dans ce bulletin.

Le PLH : Plan Local de l'Habitat.

Un document obligatoire qui s'impose au règlement d'urbanisme. Il gère l'habitat en général (logements sociaux, temporaires, d'urgence, les gens du voyage, ...). Ce document a été réactualisé sur le territoire de l'agglomération et propose des objectifs de production de logements.

Ces derniers mois difficiles ont fait ressurgir toutes sortes de violence ; des informations sur la protection des personnes vulnérables.

Et une chose qui n'a pas été impacté par ce covid et plus proche de la nature, la suite du petit billet de Bruno

Je vous invite à visiter le site internet de la commune et n'hésitez pas à réagir ou nous faire des retours.

LE MOT DU MAIRE



Zoom sur le secrétariat :

Le départ de Magali après tant d'années de bons et loyaux services à Sainte Croix de Caderle. Je souhaite préciser que sa nouvelle commune a attendu le temps nécessaire de trouver sa remplaçante pour ce changement (et nous avons eu la chance de trouver sa remplaçante Elodie rapidement).

Une opportunité s'est proposée à elle sur un temps complet qui lui a apporté une évolution de carrière.

*J'ai eu beaucoup de plaisir de travailler avec toi Magali,
MERCİ Magali*

ET bienvenue à Elodie SAINT-PIERRE.

Nous avons changé les heures d'ouverture de la mairie :
Ouverture au Public Lundi 9h00 à 16h00
Permanence du Maire Lundi de 09h00 à 12h00

J'ai le regret de vous annoncer (pour la 2ème année) que nous ne ferons pas les vœux en janvier 2022.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire, Ludovic MOURGUES

JOYEUX NOEL et BONNE ANNEE 2022

SOMMAIRE

Déchets	page 4
Etat civil	page 5
Adressage	page 6
Obligations Légales de Débroussaillage	pages 7 à 9
Plan Local de l'Habitat	Pages 10 à 12
Violences Conjugales	pages 13 à 15
Tarifs Présence 30	Pages 16 et 17
Le petit mot de Bruno (suite)	Pages 18 et 19
Comptes rendus Conseils municipaux	pages 20 à 41

DECHETS

J'ai des ENCOMBRANTS : Il est préférable d'aller en déchetterie directement (Thoiras ou Lasalle).
Thoiras Route de Saint Jean du Gard—30140 THOIRAS / **06.24.75.17.73**
Ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Si vous ne pouvez pas , le dépôt doit se faire les jours précédents le **1er jeudi de chaque mois**.
En dehors de ce cadre = le dépôt sur le voie publique est INTERDIT;

SUR L'AGGLOMERATION: mise en œuvre d'un processus de travail collectif pour définir la nouvelle politique de gestion des déchets

Objectifs de la nouvelle politique :

Contribuer à mieux préserver notre environnement, Apporter un service à nos administrés, Maintenir une maîtrise des coûts pour nos habitants et pour notre collectivité

Principes stratégiques

Triptyque stratégique : Service –efficacité –maîtrise des coûts:

- 1) Pour le citoyen / usager / contribuable : harmoniser, simplifier, informer
- 2) Sortir le maximum de tonnages de la collecte des OM (Economie TGAP, Baisse du tonnage d'OM à traiter, Soutien financier de traitement des partenaires)
- 3) Optimiser le service public de collecte des OM par une organisation appropriée Alès Agglomération—communes (Moins de trajets, moins de tonnes transportées, moins de personnes mobilisées)

Prendre en considération :

L'enjeu de modernisation des services pour plus d'efficacité
L'importance de la complémentarité Agglo / communes
Le respect du cadre réglementaire

Pour réussir, il faudra l'implication de CHACUNS . Et un bon couple agglomération (cette compétence est communautaire) et les communes (qui sont au plus proche de la population).

Plus d' informations seront décidées et distribuées courant 2022 .

ETAT CIVIL

Mariage

Claire et Jean Jacques CROS
se sont dit « oui »
le samedi 29 mai 2021
à la mairie de Ste Croix de Caderle
en résidence principale au Moulin



Naissance

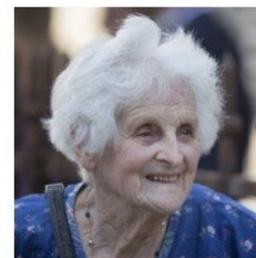
Aiyana, Paprika, Paulette GELY
est née le 10 février 2021 à Ganges

Fille de Malorie GELY et Meidhy DEMAGNY
en résidence principale aux Mouzignels.

Décès

Mme Muriel de Cazenove (le Freyssinet)
nous a quitté le 28 janvier 2021.

En souvenir de



Muriel de Cazenove

27.08.1930 - 28.01.2021
Sainte Croix de Caderle



Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

ADRESSAGE

Chers habitants de la commune de Sainte Croix de Caderle,

La Poste en premier lieu, mais aussi les pompiers ou les urgentistes, les livreurs divers et variés ont du mal à se rendre chez chacun d'entre nous.

Les chemins sans noms, l'absence de numéros, les différentes ramifications des départementales 153 induisent en erreur les gens qui ne connaissent pas bien notre commune, et il nous est tous arrivé d'avoir à faire du guidage par téléphone, pour des amis en visite, des livreurs ou plus grave, les véhicules de transport sanitaire.

Dans une ville comme Ales, 25 % des habitations sont non ou mal numérotées, alors qu'à Sainte Croix, c'est 100% .

Même avec un « navigateur », les indications sont suffisamment floues pour que nous soyons certains de ne pas être correctement livrés par Amazon ;
Dans les mois à venir, nous allons procéder à un ré-adressage de toutes les habitations de la commune.

C'est une obligation nationale, et, bonne nouvelle, nous sommes un petit peu en retard.

La première étape sera, pour la mairie, d'examiner la situation puis de proposer quelque chose de cohérent ; je serai le référent de ce travail.
Une fois cela établi, une signalétique sera apposée.

Ensuite, nous devons, par nous-même, (chaque habitant), informer de la modification les différents services, comme le centre des impôts, les assurances , EDF, nos banques, le service de l'eau, etc.

Nous dresserons la liste de toutes ces contraintes.

Nous aurons une réunion d'information pour tous, aux alentours du mois d'avril, en espérant que « omicron » nous laisse suffisamment tranquille à ce moment là. Je vous dis donc probablement à bientôt, dans le cadre de cette mission.

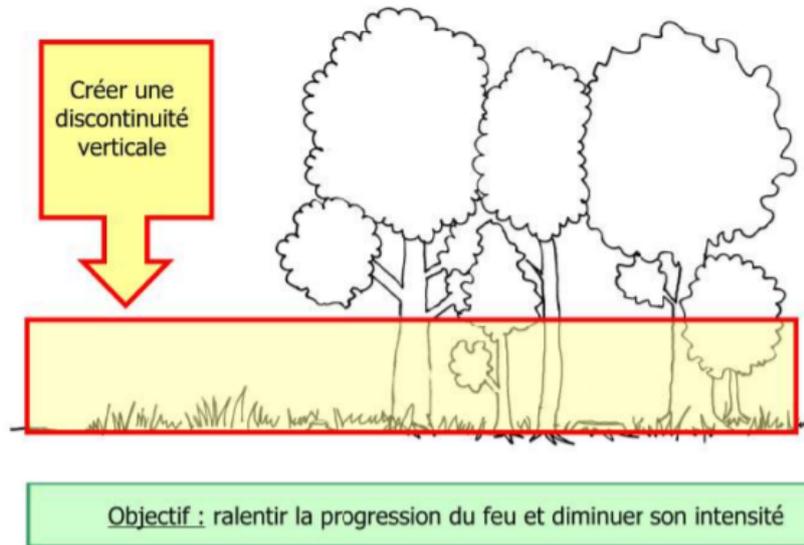
Très cordialement.

Bruno Riera

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Tous les terrains qu'ils soient bâtis ou non doivent être débroussaillés en totalité.

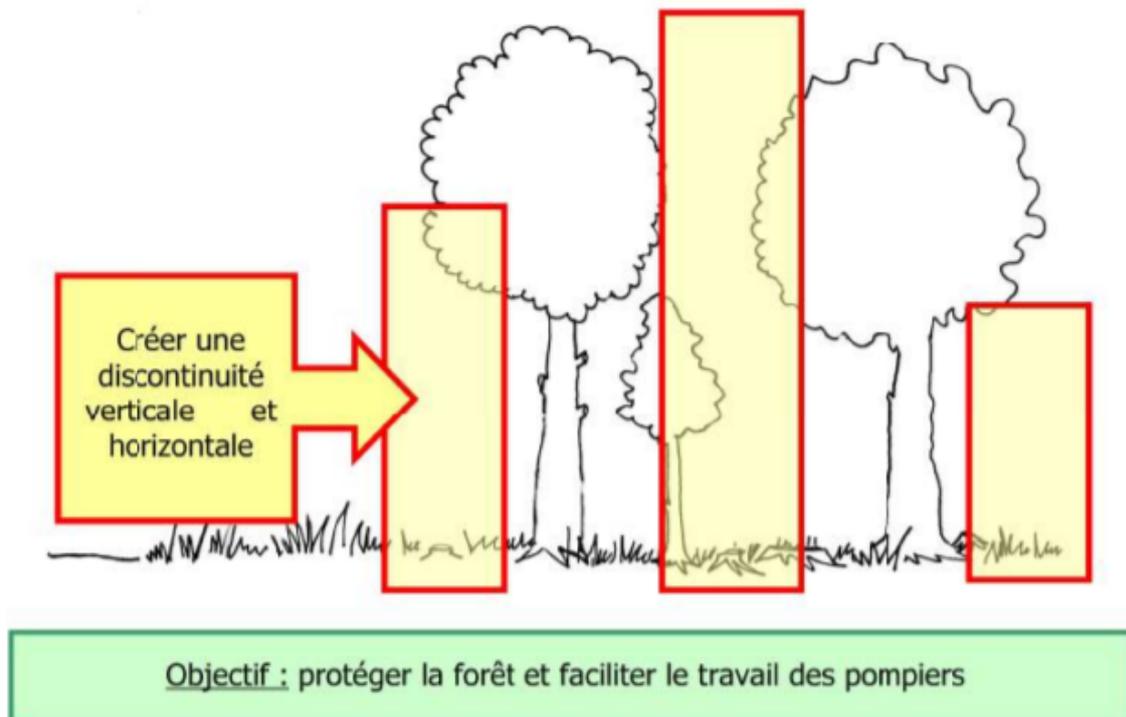
Comment débroussailler :



Elagage des arbres :

Si hauteur totale \geq 6 mètres \rightarrow élagage sur 2 mètres de haut (*en partant du sol*).

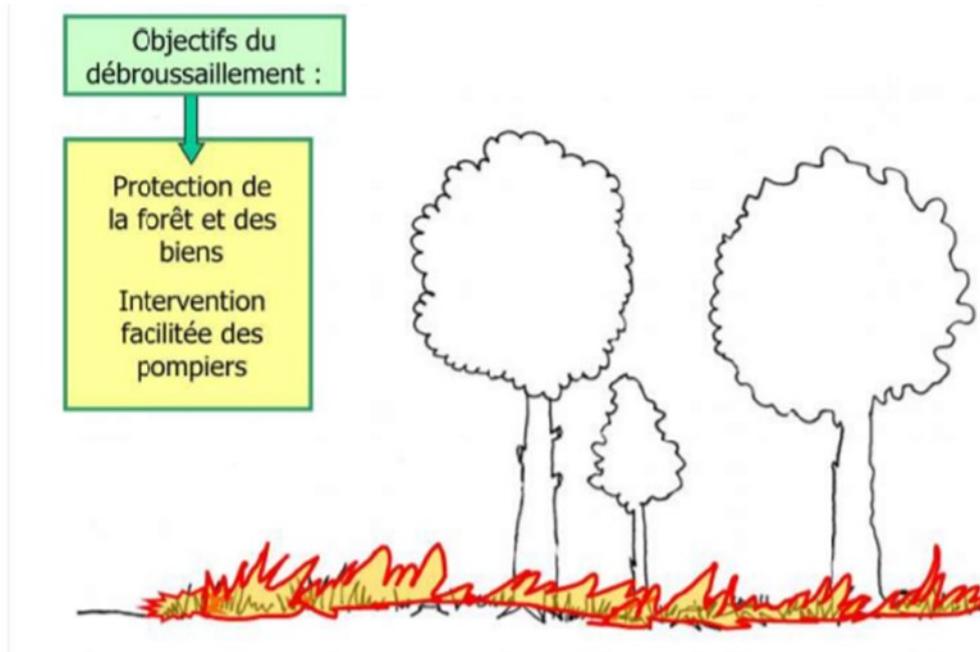
Si hauteur totale $<$ 6 mètres \rightarrow élagage à 1/3 (*en partant du sol*).



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Objectifs du débroussaillage :

Permet que le feu ne monte pas dans les arbres (à condition que ces derniers soient aussi élagués).



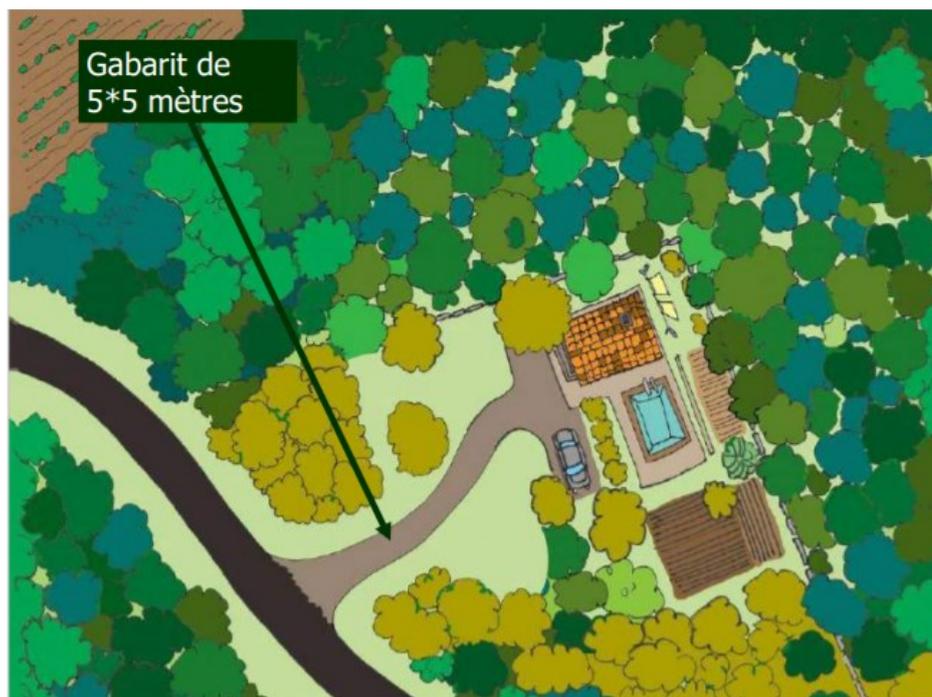
La voirie

Voies ouvertes à la circulation publique → débroussaillage à 10 mètres de part et d'autre de la chaussée. **ATTENTION !** C'est à la charge du propriétaire de l'infrastructure. Si dans la zone des 10 mètres il y a une zone clôturée, il faut s'arrêter à cette clôture.



OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

Voies d'accès privé : débroussaillage de 5 mètres de part et d'autre de la voie.



Les habitations

Distance de 50 mètres autour de la maison



SAINTE-CROIX-DE-CADERLE



Profil

Type de commune : Commune rurale de moins de 500 habitants
 Secteur : Bassin Anduze / Saint-Jean-du-Gard

Prescriptions du SCOT

Catégorie : Villages et hameaux
 Densité moyenne de logements /ha : 13
 Individuel (pur et groupé) : 40%
 Mixte (individuel dense ou intermédiaire) : 60%
 Collectif : 0%



Chiffres clés



Population et ménages (INSEE 2017)

	SAINTE-CROIX-DE-CADERLE		ALES AGGLO
Population 2017 :	113		129 931
Taux de variation de la population 2007-2017 :	-0,18%	-	0,60%
Taux de variation de la population 2012-2017 :	-1,52%	-	0,20%
Indice de Jeunesse de la population :	0,33	-	0,67
Pourcentage des ménages d'une seule personne :	41,7%	+	37,2%
Revenu annuel moyen par foyer :	13 920€	-	18 670€
Taux de pauvreté :	-		23%



Parc de logements (INSEE 2017)

Parc de logements :	99		74 023
Parc de résidences principales :	59		60 256
Nombre de logements vacants et taux de vacance :	1 / 1,0%	-	7 766 / 10,5%
Nombre de résidences secondaires et taux :	39 / 39,4%	+	6 001 / 8,1%
Part du parc ancien (antérieur 1945) :	55,8%	+	22,7%
Part des propriétaires occupants :	76,1%	+	57,5%
Nombre et part des locataires du parc HLM :	0 / 0,0%	-	7 595 / 12,6%
Part des T2 et moins :	5,3%	-	11,2%
Part des T4 et plus :	80,7%	+	66,4%



Parc locatif HLM (RPLS 2020)

Nombre de logements HLM :	0		10 371
---------------------------	----------	--	--------



Construction neuve (SITADEL 2009/2018)

Nombre de logements neufs mis en chantier en moyenne par an :	0		654
---	----------	--	-----

Objectifs de production de logements 2021-2026

Production de résidences principales neuves : **6 (1 par an)**

Logements vacants remis sur le marché : **0**

Objectifs de production de logements locatifs sociaux 2021-2026

Production de LLS publics : **0**

Production complémentaire de logements conventionnés privés : **0**

Commentaires :

Aucun objectif de production de logements sociaux de type HLM n'est fixé à la commune de Sainte-Croix-de-Caderle au regard de sa taille (commune rurale de moins de 500 habitants) et de ses possibilités très limitées de développement. La commune pourra toutefois rechercher d'éventuelles opportunités de production de logements communaux conventionnés (notamment en bâti ancien).

Outils et moyens à mobiliser en faveur de la production de logements et de la mixité sociale

Outils en faveur de la réhabilitation du parc ancien

- Programme d'Intérêt Général (PIG) "Mieux Habiter Mieux Louer" d'Alès Agglomération.
- Programme d'Intérêt Général (PIG) "Lutte contre l'habitat indigne" d'Alès Agglomération..

Projets et capacités de production identifiés sur la durée du PLH

Numéro opération	Dénomination secteur / projet	Nombre de logements	Dont logements locatifs sociaux ou conventionnés privés	Échéance
Capacité de production des projets connus	Aucun projet identifié	0	0	
Capacité de production en diffus		3	0	
Capacité de production par mutation de résidences secondaires		3	0	
Capacité de production par remise sur le marché de logements vacants		0	0	
Total des capacités de production de logements 2021-2026		6	0	

Commentaires :

La production de logements attendue sur la commune de Sainte-Croix-de-Caderle sur les 6 années du PLH sera essentiellement portée par la construction de quelques parcelles encore disponibles au sein des parties actuellement urbanisées de la commune (commune soumise au régime du RNU) et éventuellement par la mutation de quelques résidences secondaires en résidences principales.

Le parc vacant étant très limité (1 seul logement recensé INSEE 2017), il n'est pas prévu ici de remise sur le marché immobilier de logements vacants réhabilités.

VIOLENCES CONJUGALES



**OSEZ EN PAR-
LER**

Chaque année 216 000 femmes déclarent subir des violences physiques et / ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, mais seulement une femme sur six victimes de ces violences déclare avoir porté plainte.

La violence conjugale se manifeste sous des formes très diverses, physique, verbale, psychologique. Malheureusement trop souvent on ne voit du phénomène que sa partie visible, à savoir l'agression physique, or tout commence bien avant les bousculades et les coups. Il y a au départ, des humiliations, des intimidations, de la dévalorisation, du chantage affectif et de l'isolement, qui prépare le terrain, et installent une emprise destinée à dévaloriser la victime, à la priver de toute autonomie et à la convaincre de ses incapacités.

La violence conjugale est une domination du plus fort sur le plus faible, et bien évidemment, la femme est culturellement la plus faible. Les statistiques montrent effectivement que ce sont principalement les femmes qui sont plus exposées aux violences conjugales, loin devant les hommes. La problématique des enfants témoins de violences conjugales commence tout juste à être prise en compte. On sait que la violence même verbale entre les parents constitue pour l'enfant un traumatisme qui peut laisser des traces durables et perturber son développement. Plus l'enfant est jeune, plus la violence est chronique, plus les risques sont importants. Ces enfants ne sont pas de simples spectateurs de la violence, ils ont peur, ils se culpabilisent, ils apprennent au sein de la cellule familiale que c'est la loi du plus fort qui l'emporte, et on leur propose un modèle de relations de couple complètement inégalitaire.

C'est seulement en 2006 qu'une loi a tenté de mieux prendre en compte le caractère spécifique des violences conjugales et il a fallu attendre 2010 pour que la politique de lutte contre les violences faites aux femmes soit décrétée « grande cause nationale ». Pourtant ces mesures législatives et ces campagnes de sensibilisation ne se sont pas traduites par une diminution significative du chiffre des violences intrafamiliales. Ces chiffres ont au contraire augmenté surtout depuis la crise sanitaire et le confinement. Il ne s'agit donc pas que d'un problème individuel avec une victime, un agresseur, des enfants co-victimes et des témoins, chacun avec son histoire personnelle qui façonne ses comportements. Mais quand le phénomène est si massif, il s'agit d'un problème de société, dans toutes les sociétés, dans tous les milieux et nos campagnes ne sont pas épargnées.

VIOLENCES CONJUGALES

Ça se passe mal avec mon conjoint, Il contrôle tout et me **harcèle**

Je ne peux pas voir ma famille **et mes amis librement**

Je ne peux pas disposer de mon argent, il **m'insulte** et me **rabaisse**

Il me **force** quand je n'ai pas envie de **lui**

Il me **menace**, et parfois me **frappe**, je ne peux pas raconter à personne ce qui m'arrive

Ne restez pas seule avec votre peur et votre souffrance : parlez-en

Pour trouver des solutions et retrouver confiance en vous et en l'avenir

Des professionnels sont à votre écoute et peuvent vous orienter selon vos besoins :

La victime vient de subir des violences de la part de son conjoint ou de son compagnon : c'est une infraction pénale.

Un gendarme référent Violence Intra Familiale est présent dans chaque brigade.

Numéro d'urgence : 17

Les brigades de gendarmerie :

Le Vigan : 04 67 81 03 12

Quissac : 04 66 77 31 40

Saint Hippolyte du Fort : 04 66 77 21 42

Valleraugue : 04 67 82 22 67

Sumène : 04 67 81 30 01

Lasalle : 04 66 85 20 04

Trèves : 04 67 82 70 01

Saint Jean du Gard : 04 66 85 30 11

Coordonnées du travailleur social présent sur le Groupement de Gendarmerie Départemental du Gard :
04 66 38 43 38
06 26 62 26 41

La victime est blessée et/ou choquée, elle doit être vue par un médecin pour l'établissement d'un certificat mentionnant le nombre de jours d'ITT (incapacité totale de travail)

Les services d'urgences :

Clinique Saint Louis de Ganges : 04 67 81 68 77

Hôpital Carémeau de Nîmes : 04 66 68 33 44

Hôpital Lapeyronnie de Montpellier : 04 67 33 95 05

Les médecins

Les unités médico judiciaires (sur rendez vous) :

Nîmes : 04 34 03 46 02

Montpellier : 04 67 33 85 86

La personne doit être vue par un médecin dans les 48 heures pour réaliser les dépistages si nécessaire et initier des traitements préventifs

Mariée ou non, la victime souhaite rester dans le logement conjugal.

Elle doit saisir le juge aux Affaires Familiales pour demander la mise en place d'une ordonnance de protection judiciaire.

Les Tribunaux de Grande Instance :

Nîmes : 04 66 36 39 00

Alès : 04 66 56 22 50

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles :
Nîmes : 04 66 38 10 70

Les permanences de l'Ordre des Avocats :

Le Vigan à la Maison de Pays les 2 et 4 mardis matin, sans rendez vous

Alès : 08 99 23 17 15

Nîmes : 04 66 36 25 25

La Maison de la Justice et du Droit de Nîmes : 04 66 23 73 90

La victime souhaite quitter le logement familial, elle peut contacter un travailleur social pour chercher une solution d'hébergement, une aide financière et/ou un accompagnement pour elle même et ses enfants.

Les Centres Médico Sociaux : évaluation, orientation, accompagnement :

Le Vigan : 04 67 81 86 60

Saint Hippolyte du Fort : 04 66 77 20 15

Quissac : 04 66 77 48 01

CHRS FAS : 04 66 86 01 43

VIOLENCES CONJUGALES

3 - TROUVER AIDE ET ÉCOUTE DANS LE GARD

3 9 19
3919

→ Le 3919 - Violences femmes, hommes info

Numéro d'écoute national

- Anonyme et gratuit 7 jours/7 le numéro est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 22h les samedis, dimanches et les jours fériés de 9h à 18h.

Ces appels ne laissent pas de trace sur les factures de téléphone.

Il communiquera les coordonnées des associations locales.

→ Le 119 - Enfant en danger

Numéro national dédié à la prévention et à la protection en danger ou en risque de l'être.

- 7 jours/7
- 24 heures/24
- Appel gratuit

→ Le 3977 - Maltreatment des personnes âgées et des adultes handicapés

- Témoins ou victimes
- Du lundi au vendredi de 9h à 19h
- Service gratuit par appel

→ Les Services sociaux

- Présence d'assistants sociaux et professionnels dans les Centres Médico-Sociaux.
- 30 Centres Médico-Sociaux dans le département du Gard 04 66 76 76 76.

À Nîmes, le Vigan, Alès, Uzès, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire et Vauvert proposent des permanences en conseil conjugal et familial.

→ CCAS et intervenantes sociales en commissariat ou brigade en gendarmerie

- Nîmes : 04 66 27 31 89
- Alès : 04 66 78 14 49
- À Vauvert et Saint-Gilles : 06 19 29 39 36
- Dans les autres communes : 04 66 38 43 38

→ Les professionnels de santé (libéraux hospitaliers territoriaux)

→ Les associations

Des permanences d'accueil et d'écoute : deux principales associations spécialisées :

→ CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :

À Nîmes, Bagnols, Aigues-Mortes, Beaucaire : 04 66 38 10 70
 Accueil sans rendez-vous lundi, mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30.

→ LA CLÈDE : À Alès, Bessèges, Saint-Julien-les-Rosiers, La Grand'Combe, les Mages : 06 45 26 99 14.

→ Des permanences juridiques CIDFF

À Nîmes, Alès, Aigues-Mortes, le Vigan, Sommières, Almarques, Anduze, Vauvert, Saint-Gilles, Roquemaure, Bagnols-sur-Cèze, Marguerittes, la Grand'Combe, Millau, Manduel, Remouliens...
 04 66 38 10 70.

→ Des bons de nuitées d'hôtel et de taxi sont délivrés par le CIDFF (dans le cas d'un dépôt de plainte et d'enfant de moins de 3 ans). Ces bons sont disponibles à l'accueil du CIDFF durant les jours ouvrables sinon à la Police et la Gendarmerie. Ces hôtels et taxis couvrent tout le territoire du Gard.

→ Numéros d'urgence

Police ou Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Hébergement de nuit : 115

Personnes sourdes et malentendantes : 114

→ Les avocats Groupe avocat des victimes Alès 07 87 48 06 67



FICHE RÉFLEXE CISPD ALÈS AGGLOMÉRATION



PROTECTION PERSONNES VULNÉRABLES

Direction de la Communication - Ville d'Alès - 02/2021 50 - © DR / ne pas être sur le voie publique



PRESENCE 30

TARIFS 2021

TELEASSISTANCE



- Abonnement mensuel au service :

19,90 € 9,95 € après avantage fiscal*

Le montant de l'abonnement est un montant maximum, qui peut être minoré par des aides financières directes (caisses de retraite, mutuelles, etc.). Des prises en charge, partielles ou totales, peuvent également être accordées dans le cadre de conventions avec des partenaires (Mairies, Conseil Départemental dans le cadre de l'APA).

- Abonnement mensuel pour un appareil GPRS :

27,50 € 13,75 € après avantage fiscal*

Muni d'une puce GSM (principe du téléphone portable)

Les frais d'abonnement comprennent : la prestation d'écoute de la Centrale 24H / 24H et 7J / 7J, la location du matériel, les interventions de maintenance et de dépannage au domicile et le renouvellement du matériel.

- **Frais de dossier, d'installation et/ou dépannage :** **Gratuit**
- **Cautionnement :** **Gratuit**
- **Frais de résiliation (aucun préavis) :** **Gratuit**

BOX PREVENTION DOMOTIQUE



La prévention et la convivialité en plus.

La Box Prévention Domotique de Présence 30 intègre des objets connectés à la Téléassistance.

- Plus de convivialité : un cadre photo numérique permet au bénéficiaire de recevoir en temps réel des photos déposées par ses aidants depuis une application mobile gratuite dédiée.

- Plus de prévention : un système autonome de détection de présence permet un éclairage automatique nocturne limitant le risque de chutes.

- Abonnement mensuel pour un appareil GPRS : **27,50 € 13,75 € après avantage fiscal***

En complément, vous pouvez bénéficier d'un abonnement mensuel d'un :

- **Ecran numérique connecté :** **5,00 € 2,50 € après avantage fiscal***
- **Eclairage automatique connecté (pour une pièce) :** **5,00 € 2,50 € après avantage fiscal***
- **Eclairage automatique connecté (pour deux pièces) :** **7,00 € 3,50 € après avantage fiscal***

**selon la législation en vigueur, sous condition d'éligibilité*

PRESENCE 30 ASPAF - TELEASSISTANCE
2147 Chemin du Bachas – CS 20003 - 30032 NIMES Cedex
E-mail : p30@presence30.fr



PRESENCE 30



PRESENCE 30

TARIFS 2021

DETECTEUR DE CHUTES



Un capteur intégré dans l'objet détecte automatiquement les chutes lourdes et envoie un appel vers la centrale d'écoute pour obtenir de l'aide. (Possibilité de déclenchement volontaire : malaise, agression, etc.).

Abonnement mensuel : **5,00 € 2,50 €** après avantage fiscal*
(En complément de votre abonnement téléassistance habituel)

DECLENCHEUR MONTRE ALARME



Montre équipée d'un déclencheur intégré.

Un bouton d'appel d'urgence permet l'envoi d'un appel vers la centrale d'écoute. Cette montre remplace le déclencheur classique. Bracelet en cuir noir. Peut se porter sous la douche. Possibilité de port en pendentif du cadran par un système adapté.

Abonnement mensuel : **5,00 € 2,50 €** après avantage fiscal*
(En complément de votre abonnement téléassistance habituel)

DETECTEUR AVERTISSEUR AUTONOME DE FUMEE (DAAF)



Vente du matériel : **49,20 € (maximum)**

Abonnement mensuel :

1 DAAF : **5,00 € 2,50 €** après avantage fiscal*

2 DAAF : **8,00 € 4,00 €** après avantage fiscal*

3 DAAF : **10,00 € 5,00 €** après avantage fiscal*

BOITE A CLES



Les boîtes à clés sécurisées vous permettent de protéger les clés et de les partager en toute sécurité.

Vente boîte à clés : **33,90 €**

Frais d'installation : **34,20 € 17,10 €** après avantage fiscal*

Abonnement mensuel de maintenance : **3,00 €**

**selon la législation en vigueur, sous condition d'éligibilité*

Pour tout renseignement complémentaire, appelez au :

04 66 70 50 20

Le petit billet de Bruno (suite)

Par quel miracle, le caca d'un herbivore est il bien plus fertilisant que l'herbe et les feuilles qui l'ont nourri ?

Comment se fait il que le fumier que l'animal rejette, soit plus riche que ce qu'il a mangé ?

Alors que l'animal a prélevé sa part au passage !!!

Si je fertilise mon potager avec du fumier, j'ai un bon résultat !!!

Si je fais la même chose en utilisant seulement l'herbe, je n'ai pas du tout le même effet ;

L'herbe est de faible valeur nutritive ; de la cellulose, un peu de lignine, quelques tanins (des défenses assez toxiques), il lui manque des sucres faciles à digérer, plusieurs acides aminés, des acides gras, des vitamines.

Alors que le fumier est un excellent fertilisant, équilibré, plein d'azote, contenant tous les sucres, les vitamines les acides aminés et les acides gras ... que s'est il passé ?

Prenons comme exemple une Vache :

Elle avale de l'herbe, mais est ce qu'elle s'en nourrit ?

La vache broute de l'herbe, qui se concentre dans son RUMEN, une grosse poche située avant l'estomac, et là, elle se met à fermenter sans oxygène (d'où le fait que les vaches rejettent du méthane).

Une grande variété de microbes s'attaque à l'herbe, dans un travail en association, créant une économie circulaire, ou chacun se nourrit du déchet de l'autre et enrichit le milieu ;

Seuls les microorganismes sont capables de cette prouesse, en se répartissant ce travail difficile, entre plusieurs familles différentes et complémentaires ;

Pour fabriquer les composants manquants dans l'herbe, les microbes utilisent la plus grande partie de cette herbe comme source d'énergie. (70%).

Le résultat est la confection d'un « jus » bien équilibré, pour le plus grand bonheur des microbes ET de la vache, dont l'estomac, incapable de digérer l'herbe, attend le résultat de la fermentation pour en « manger » !!!

La vache se nourrit exclusivement du jus de microbes !! (elle ne peut pas digérer l'herbe).

Avec beaucoup d'herbe, les microbes produisent un peu de fermentation riche et équilibrée, qui nourrit la vache et ensuite, le sol de sa prairie !!!

Et ce n'est pas tout :

1) la vache ne dépense pas d'énergie pour se chauffer ; (on sait combien un compost peut chauffer)

La fermentation la chauffe « gratuitement » ;

2) Grâce aux acides gras volatils produits, (qui donnent ce goût caractéristique au lait fraîchement tiré), l'animal a de l'énergie pour la chimie de son corps, sans avoir besoin d'avoir de sucre dans le sang ; (elle en a très peu)

Le petit billet de Bruno (suite)

3) L'urée riche en azote, que nous éliminons par l'urine, est éliminée chez la vache, via les glandes salivaires, au moment où elle rumine ; elle recycle cette ressource très importante pour ses microbes!!!

Voilà donc comment le fumier est bien plus riche et équilibré que l'herbe !!

Que se passe-t-il dans les sols naturels (de notre région tempérée)

Les débris de bois et de végétaux qui tombent au sol sont utilisés par les petits animaux de la vie du sol, capables de faire presque aussi bien que la fermentation à 40° du rumen de la vache ;

La chose a besoin d'oxygène cette fois, et se fait en deux étapes !!

1) première étape : les champignons décomposent la lignine du bois ; (ils ont besoin d'eau, d'air et de chaleur) Ils la transforment en humus, un ensemble de molécules complexes, de valeur nutritive bien supérieure au bois mort ; mais pas encore assez enrichi pour bien nourrir les plantes.

2) Les vers de terre malaxent la terre, le mycélium et l'humus dans leur tube digestif, dont les microbes enrichissent à leur tour les déjections : les turricules contiennent beaucoup de potassium, de phosphore, et d'azote sous forme d'acides aminés prêts à l'emploi, plutôt que de l'ammonium ou des nitrates ; ce sont les bactéries fixatrices d'azote vivant dans le vers de terre qui permettent l'enrichissement azoté .

Avec la grande quantité de matière végétale enfouie ou tombée au sol, un peu de matière organique enrichie et équilibrée est produite, apte à nourrir les plantes de la forêt ; le rendement est un peu moins bon que dans la vache ! cette chimie est très différente et moins bien protégée ;

Mais il y a un BONUS !! la digestion de la lignine a créé le complexe argilo-humique, indispensable à la stabilité du sol, ce que la fertilisation au fumier ne sait pas bien faire !!

Grâce au bois mort, le sol est stabilisé et enrichi en Azote !!!

Au prochain billet, nous verrons comment faire en pratique, pour tenir compte de ces données ;

Et, si le sujet vous intéresse !! n'hésitez pas, comme certains, à me laisser un mail à l'adresse :

riera.bruno@free.fr avec vos remarques et conseils qui seront les bienvenus !!

Je vous espère au mieux mes chers concitoyens !!

Très cordialement.

Bruno Riera

Conseil municipal du 18 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix huit décembre, à vingt heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M CARON Olivier, M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, Mme MOREL Lydie, M RIERA Bruno, Mme ROUX Estelle et Mme SALATHE Louise.

Secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance désigné ce jour est Mme HERBSTER Annelise,

Le maire demande de respecter une minute de silence en hommage à l'ancien président Valérie Giscard d'Estaing disparu le 2 décembre 2020 (premier président que j'ai connu).

Ordre du jour :

- 1°/ Délibération concernant les tarifs 2021,
- 2°/ Délibération (modification) concernant une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de matériel informatique,
- 3°/ Délibération concernant la participation financière de la MSP de Lasalle,
- 4°/ Délibération concernant la demande de subvention pour la reliure de registres communaux,
- 5°/ Délibération concernant une aide aux communes sinistrés de septembre 2020 par l'AMRF 30,
- 6°/ Délibération concernant le projet (devis) d'adressage de la commune,
- 7°/ Délibération concernant le projet d'adressage de la commune demande de subvention,
- 8°/ Point SIAEP,
- 9°/ Questions diverses.

Introduction : Le maire informe que la mairie sera fermée du Lundi 28 décembre au vendredi 1^{er} janvier 2021.

Le bulletin municipal avec une nouvelle charte graphique sera distribué le jeudi 24 décembre 2020.

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie pour les vœux 2021.

Une réunion de travail avec les conseillers municipaux s'est tenue le 27 novembre 2020 à 20h où les thèmes suivants ont été abordés :

Réunions entre septembre et novembre,

Point sur les travaux,

Etude et divers : adressage, radon, pannes orange, illumination de fin d'année, enquête sur le Projet Alimentaire du Territoire)

Vote du compte rendu du 24 juillet 2020 : Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 24.07.2020

1°/ Délibération concernant les tarifs 2021 : Le maire propose au conseil municipal de maintenir à l'identique de l'année 2020 les différents tarifs pour l'année 2021, comme suit :

✓ Concessions caveau et urne

- 130 € le m² pour les caveaux (cinquantenaire),

- 65€ l'emplacement urne

✓ Photocopies :

Copie NB A4 : 0,15 € /page Copie couleur A4 : 0.30 € /page

Copie NB A4 R/V : 0,30 € /page Copie couleur A4 R/V : 0.60 € /page

Copie NB A3 : 0,30 € /page Copie couleur A3 : 0.60 € /page

Copie NB A3 R/V : 0,60 € /page Copie couleur A3 R/V : 1.20 € /page

Association de la commune : gratuit avec fourniture du papier,

Les photocopies pour la constitution de documents administratifs sont gratuites.

✓ Location Salle Fernand Volpelière :

Caution pour les associations : 600,00 €

Caution pour les privés : 600.00 €

Conseil municipal du 18 DECEMBRE 2020

Locataire habitant sur la commune : 70,00 €
Locataire habitant hors commune : 140,00 €
Association dont siège social hors commune : 140.00 €
Association dont siège social sur la commune et ERF : gratuit
Professionnels de la commune pour réunion de travail : gratuit
Caution ménage pour tous : 50 €
✓ **Location des chauffages (2 chauffages à disposition) :**
Association ou personne hors commune : 60€/jour/chauffage,
Association ERF pour utilisation hors commune : 40€/jour/chauffage,
Caution de 1 500 €/chauffage,
Association dont siège social sur la commune : gratuit,
ERF pour utilisation dans la chapelle : gratuit.

✓ **Location Chapelle :**

Association ou personne hors commune : 140€/jour (sans chauffage),
Association ou personne hors commune : 200 €/jour (avec 1 chauffage),
Association ou personne hors commune : 240€/ jour (avec 2 chauffages),
Caution de 3 000.00 €.

✓ **Bulletin « Crucicaderlien »**

- 5€/bulletin : personne extérieure à la commune,
- Gratuit pour les habitants de la commune et 5€ pour tout exemplaire supplémentaire,
- Envoi contre timbres pour les résidents secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité

- D'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021 comme indiqué ci-dessus.

✓ Loyer 2021 :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2020 afin d'établir le nouveau montant du loyer.

L'indice du 3^{ème} trimestre 2020 n'étant pas connu à ce jour :

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité

De suivre l'indice de référence de l'Insee du 3^{ème} trimestre 2020 afin de fixer le montant du loyer mensuel à partir du 1er janvier 2021.

2/ Délibération concernant une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de matériel informatique :

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération N° 27.2019 du 14 octobre 2019. Le maire propose dans le cadre du projet d'achat du parc informatique, de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

d'Approuver le projet d'achat de matériel informatique,

notamment dans le cadre de la dématérialisation, de la mise en place du bureau avec accessibilité,

Pour un montant prévisionnel de 2 514.00 € HT.

D'Adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention Etat : 40% soit 1 005.00 € HT

Participation commune : 1 509.00 € HT

D'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

3°/ Délibération concernant la participation financière de la Maison de Santé Pluriprofessionnelles de Lasalle :

Cette délibération doit reconduire notre participation financière à la MSP de Lasalle pour le mandat en cours. Lors du précédent mandat, le conseil municipal avait décidé de participer à 50% du montant demandé par la MSP de Lasalle (car notre commune est partagée entre les 2 MSP de Lasalle et St Jean du Gard).

Conseil municipal du 18 DECEMBRE 2020

Il est rappelé que la contribution financière communale est allouée pour un espace qui apporte des services aux populations des communes du secteur de Lasalle.

Il est important que la MSP soit un lieu d'accueil de services et d'interventions d'associations œuvrant dans le champ médicosocial, afin de rapprocher les institutions des administrés, et de faire revenir sur Lasalle des services qui avaient quitté le secteur.

La commune ayant les mêmes moyens financiers, le maire propose de reconduire ce principe.

Annelise HERBSTER demande si la contribution est annuelle ou mensuelle.

Ludovic MOURGUES répond que la contribution est annuelle.

Estelle ROUX, étant professionnelle de santé à la MSP de Lasalle, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide, à 1 abstention (Olivier CARON) et 09 Pour, d'allouer une contribution financière pour la participation aux frais de fonctionnement du local, au sein de la MSP, ayant pour vocation d'accueillir des services et associations tels que le service départemental « personnes âgées personnes handicapées » (ancien CLIC), l'assistante sociale du conseil départemental, l'association La Draille (addictologie), le CROP (enfants déficients auditifs ou présentant des troubles spécifiques du langage), Présence 30, association de service d'Aide à Domicile, ...

Le montant alloué pour l'année 2020 et la durée du mandat s'élève à : 161 €

Ce montant sera versé à la SISA « nom de la SISA ».

La participation est à rattacher au chapitre « Participations aux organismes de regroupement ».

Olivier CARON ne comprend pas pourquoi ce local doit être financé par les communes et non par l'Etat.

Estelle ROUX indique que c'est dans toutes les MSP pareil, ce local est mis à disposition aux associations pour rendre service aux administrés.

Bruno RIERA rappelle que l'Etat est par ailleurs financeur de ce type de travaux.

4°/ Délibération concernant la demande de subvention pour la reliure de registres communaux : Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer des demandes de subvention au sujet des travaux de reliure des registres communaux.

La commande de ces travaux sera fait en cours d'année 2021.

Le montant estimatif prévisionnel des travaux s'élève à 400 € HT.

Une discussion est engagée sur le fait que l'Etat demande et impose la dématérialisation pour beaucoup de démarches administratives qui impacte les administrés et plutôt de manière contraignante (carte grise, carte d'identité, impôts sur le revenu, urbanisme...) alors que l'on fait encore supporter le coût de ces reliures (obligatoires) aux communes.

Le conseil municipal, décide, à 3 abstentions (Bruno RIERA, Olivier CARON, Louise SALATHE) et 8 Pour,

D'autoriser le maire, à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat, d'Alès Agglomération, du Département,

Et d'autoriser à signer et modifier le plan de financement.

5°/ Délibération concernant une aide aux communes sinistrés de septembre 2020 par l'AMRF 30 : Les Maires Ruraux du Gard se sont réunis à Tornac pour leur assemblée générale.

Le maire a décidé d'adhérer pour ce mandat à titre personnel à cette association qui représente plus précisément les communes rurales du Gard (et dont la composition du bureau comprend de nombreux maires d'Ales Agglomération).

Malgré une récente réunion électorale, les élus Ruraux ont souhaité remettre sur la table leurs fonctions électives afin de continuer leur travail d'ouverture et de renforcement de l'association sur l'ensemble du département du Gard suite aux dernières élections municipales. Ils ont bien fait car 4 élus sont venus rejoindre le bureau de l'association. Composition du bureau :

Sylvain ANDRÉ Maire de Cendras, Président,

Guy MANIFACIER Maire de St Sébastien d'Aigrefeuille, Vice-Président,

Christian TEISSIER Maire de Méjannes les Alès, Trésorier,

Aurélié GENOLHER Maire de Massillargues-Atuech, Secrétaire,

Conseil municipal du 18 DECEMBRE 2020

Marie Lise GLOANEC adjointe d'Aigaliers, Catherine FERRIERES Maire de Bouquet, Patrick DUMAS Maire de Rochegude, Bernard CLÉMENT Maire de Domessargues et Ludovic MOURGUES Maire de Ste Croix de Caderle. Une belle équipe couvrant le territoire, engagée pour l'avenir des territoires ruraux et défendant comme toujours la commune rurale encore plus échelon de proximité !

Les Maires Ruraux solidaires des communes du Gard sinistrées : lancement d'une cagnotte ! Lors de l'assemblée Générale des Maires Ruraux du Gard réunie à Tornac, les élus ont souhaité réaffirmer leurs soutiens chaleureux et solidaires aux communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier. Soulignant que la grande majorité des communes impactées sont des communes rurales à faible population et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations d'Etat affaiblissent les finances communales.

L'association des Maires Ruraux du Gard met en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 »

Pour les personnes physiques souhaitant participer à cette cagnotte, elles peuvent adresser leurs chèques à AMR30 avec au dos « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 ». Le siège de l'association se trouve à Mairie de Massillargues-Atuech 351, Route de Massillargues 30140 Massillargues-Atuech.

Pour les collectivités, elles peuvent faire un mandat administratif sous le libellé AMR30 / Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020....L'intégralité des fonds récoltés sera distribuée aux communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.

Le maire propose de faire un don de 150€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,

De faire un don de 150 € qui sera mandaté à l'Association des Maires Ruraux.

Olivier CARON souhaite connaître les dons versés par les autres communes du nord d'Alès.

Ludovic MOURGUES fait part qu'il n'a pas connaissance de ces dons et il estime qu'on ne fait pas un don en fonction de ce que les autres font mais suivant ses propres moyens et volonté.

6°/Délibération concernant le projet (devis) d'adressage de la commune :Le maire et la 1^{ère} adjointe ont rencontré le responsable commercial de la poste, M Thomas COUDERC, pour le projet d'adressage de la commune.

L'adressage de la commune fait partie des compétences communale.

Un bon référencement de l'adressage permet une meilleure qualité de service et facilitera le travail de La Poste, mais aussi des moyens de secours, des livraisons, des soins à domicile, mais aussi des réseaux comme la Fibre par exemple.

Une adresse de qualité permet de véhiculer une image positive de la commune, d'améliorer la visibilité extérieure et permettra de mieux identifier Sainte Croix de Caderle dans le projet de regroupement de commune.

Le devis ainsi que le pré-diagnostic vous ont été envoyé par mail.

Le devis s'élève à 2 790 € HT soit 3 348 € TTC.

Ce devis se décompose de la façon suivante (avec la sélection de ces points):

Audit et conseil : 1 440€HT

Réalisation du plan d'adressage : 720€HT

Modèle de courrier Amont modifiable : 45€HT

Affiche A3 de communication citoyenne : 45€HT

Rapport méthodologique : 405€HT

Fin de prestation : 135€HT

Ce devis a été fait suivants les éléments de pré-diagnostic suivant ; la commune compte 39 voies, 66 points d'adressage et 74 foyers distribués. Ce projet d'adressage part de 0 (pas d'indicateur de voies, aucune adresse numérotée).

L'assistance a une réunion publique en option qui coûte 500€.

Il faudra ajouter le coût des plaques (Rue et numéros) pour environ 1 500€ à 2 000€ (prix La Poste) à valider par une recherche plus approfondie (différents devis, appel à subvention).

Une discussion s'engage sur les moyens financiers de la commune de pouvoir réaliser ce travail. Certains élus proposent que ce projet soit réalisé par le conseil municipal afin de faire des économies. Le territoire de la commune n'est pas compliqué pour réaliser cet adressage. Le maire indique qu'il y a une grande part très technique (fichier informatique avec point gps à transmettre).

Conseil municipal du 18 DECEMBRE 2020

Le maire propose de ne pas prendre de délibération ce jour et de prendre rendez-vous avec les communes voisines qui ont déjà fait cet adressage (Mialet, St Jean du Gard, Thoiras ou Monoblet) afin de connaître mieux la procédure. Il demande des volontaires pour l'accompagner dans ce projet.

Olivier CARON, Christian DEJEAN et Bruno RIERA sont volontaires.

Le sujet sera vu au prochain conseil municipal.

7°/Délibération concernant le projet d'adressage de la commune demande de subvention, Le devis n'ayant pas été validé, la question est annulée.

8°/ Point SIAEP, Annelise HERSTER, déléguée au SIAEP de Lasalle, prend la parole.

Le captage de la source, située en aval du pont de Salindres, alimente une grande partie du réseau d'eau potable du syndicat. Lors des crues du 19 et 20 septembre l'eau du gardon est entrée dans la bache de stockage dans laquelle l'eau est pompée. Malgré les nettoyages quotidiens effectués par l'exploitant (Véolia), l'eau est restée impropre à la consommation pendant 1 mois.

Même si l'eau est redevenue conforme aux normes en vigueur, un nettoyage complet de cette bache est nécessaire avec des difficultés d'accès du fait de sa localisation et d'absence de regard d'accès.

Il a été décidé dans un premier temps de nettoyer le dessus de la bache en aval du pompage. De pratiquer une ouverture, s'il n'en existe déjà une, afin de pouvoir pénétrer à l'intérieur pour la nettoyer intégralement. Puis de pratiquer un puits surélevé d'un mètre cinquante avec un couvercle amovible, afin de pouvoir y pénétrer en cas de besoin dans le futur.

Pour ces travaux, ainsi que pour la remise en état du chemin du martinet qui mène au premier château d'eau du réseau, le syndicat a déposé un dossier de demande d'aide auprès de l'état dans le cadre des catastrophes naturelles, ainsi qu'un dossier auprès de l'assurance. Une fois les travaux d'accessibilité terminés, on mettra en place une procédure d'urgence avec Véolia (en prévision de nouvelles crues).

Changement de présidence : suite à la démission de Bruno WEITZ le 2 novembre, une nouvelle élection a eu lieu le 18 novembre. Michel SALAT, maire de St Félix de Pallières, a été élu président, Annelise HERBSTER déléguée de Ste Croix de Caderle au SIAEP a été élue vice-présidente.

Travaux en cours : Les travaux d'adduction de Monoblet sont terminés. Le chemin du martinet, déjà en mauvais état et dégradé par les inondations de septembre a été remis en état.

Travaux urgents : Etude et travaux à prévoir sur la source de Vabres, Cap fun (à définir), travaux du captage du pont de salindres.

Schéma Directeur : La remise à jour du schéma directeur, démarrage prévu début janvier, et qui devrait durer un an, nous permettra de mettre en place un programme, sur plusieurs années et sur les sujets suivants : Renovation des réseaux (détection de fuites), recherche de nouvelles ressources en eau, réflexions sur le devenir du syndicat.

9°/ Questions diverses.

Parc National des Cévennes : projet de point de vue remarquable ;

Une réunion de présentation de l'esquisse faite par le Parc National des Cévennes a eu lieu en visio-conférence le 8 décembre à 10h.

Notre commune a été choisie par le Parc National des Cévennes comme « belvédère remarquable » comme 20 autres lieux. Le Parc National des Cévennes fournit une esquisse, puis une assistance technique et un accompagnement. Il devrait aussi aider financièrement, il doit fournir un calendrier (à confirmer) et apporter un soutien pour un panneau d'information.

Vous avez reçu les documents de l'esquisse avec 2 planches « existant » et « projet ».

Cette étude apporte un regard neuf sur ce lieu « caché » actuellement qui devrait s'ouvrir sur le cimetière. Elle prend en compte la situation financière de la commune (comme la délimitation des allées avec des bordures en pierre).

La réflexion peut permettre un travail en plusieurs temps avec une coupe d'arbres et/ou un élagage, la réfection du sol, déplacement du banc, pose de nouveaux garde-corps, ... Puis la coupe d'arbres pour dégager la vue sur le hameau du Campel par exemple plus tard. Et travailler sur l'élaboration d'un panneau sur l'architecture des mas Cévenols en partenariat avec le service architecture du Parc National des Cévennes.

Ce projet peut et doit se coordonner avec l'extension du cimetière (qui doit se faire dans la parcelle communale sous ce belvédère).

Conseil municipal du 18 DECEMBRE 2020

Suite à la réunion, nous sommes allés sur place pour essayer de visualiser. Louise SALATHE a travaillé sur des photos avec 3 points de vue : existant – projet.

Le projet est favorablement accueilli par le conseil municipal, il sera réalisé petit à petit avec l'intervention de l'employé communal, pour réduire les coûts des travaux, en partenariat avec le Parc National des Cévennes.

Tour de table :

Culte de Noël : Louise SALATHE informe qu'il n'y aura pas de culte le 24 décembre dans la chapelle.

Ordures ménagères de la gare : Louise SALATHE fait part que qu'il y a eu beaucoup de déchets déposés à côté des containers et que des détritiques glissent dans le contre bas dans la forêt. Elle demande s'il est possible de déplacer l'emplacement au petit parking sur la route de Lasalle.

Ludovic MOURGUES précise qu'il a envoyé Christian GRAILLON pour nettoyer et emporter les déchets.

Christian DEJEAN trouve que ce parking se trouve à la sortie d'un virage dangereux.

Ludovic MOURGUES pense que ce n'est pas possible par rapport à la tournée du camion qui vient des Abeillères et monte au village et pense que déplacer l'emplacement des containers ne va pas régler le problème de ces dépôts incorrects.

Ordures ménagères du village : Olivier CARON demande si le container situé au parking va revenir sur la route du village, car cela devait être provisoire (période estivale).

Ludovic MOURGUES indique qu'un courrier a été mis dans les boîtes aux lettres pour prévenir les administrés, le container restera au parking car le camion ne peut pas venir jusqu'au village et faire des manœuvres (taille du camion, branches gênantes ...). Il a négocié de garder ce container au parking sinon c'était au carrefour des pins.

Devis pour chemin du Campel : Christian DEJEAN demande à Ludovic MOURGUES s'il a pu demander un devis à l'entreprise BRUN suite à la demande de Bruno PESENTI concernant des travaux pour canaliser l'eau de pluie.

Ludovic MOURGUES s'est occupé de ce dossier et reste dans l'attente du devis.

Maison de Santé Pluriprofessionnelles : Jacqueline MARTIN a participé à la réunion de la MSP le Mercredi 09 décembre à 16h00 à Lasalle.

Rappel des vacataires présents à la Maison de Santé : Un chirurgien viscéral, un diététicien, deux pédicures-podologues, un psychologue, un psychiatre, une sage-femme, présence aussi des partenaires, Le CSAPA, centre de soins d'accompagnement et de prévention des addictions, service social du département ; la fondation Rollin, le service d'aide à domicile présence 30.

Mise en place d'un accueil de jour mobile « Regain Mobile », pour les personnes en rupture sociale, vulnérables, isolées, il s'agit d'un camping-car qui se déplace sur le territoire du canton du Vigan.

L'Opticien d'Anduze, M TRANIER, est présent sur le parking à côté de la pharmacie le vendredi après-midi de 15h à 18h, pour réparation, réglage de lunettes.

Organisation de tests Covid : affiche sur le site internet, ligne dédiée le 09.75.40.06.56.

Les élus ont demandé les chiffres de la Covid sur le territoire, ils seront demandés au laboratoire par la MSP.

RAPPEL : pour joindre un médecin de garde le soir ou le week-end il faut appeler le 15. Il faut préciser au téléphone qu'un médecin de garde est présent sur votre territoire.

Prévention santé : projet de mise en place d'une infirmière Asalée travaillant en collaboration avec les médecins : diabète, maladie cardio vasculaire, trouble cognitifs, sevrage tabagique, BPCO ou maladie chronique inflammatoire.

La Maison de santé est toujours à la recherche de nouveaux vacataires : au moins 2 médecins généralistes, un kiné, information à diffuser largement. La MSP va faire des flyers.

Nouveaux habitants : Louise SALATHE fait part qu'il y a deux nouveaux habitants sur la commune : ses parents qui sont installés sur Ste Croix de Caderle.

Ludovic MOURGUES informe aussi que M Bruno De Cazenove (fils de Muriel De Cazenove) s'installe au Freyssinet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h07

Conseil municipal du 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le, à dix-neuf heures et trente minute,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M CARON Olivier, M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, M RIERA Bruno, Mme ROUX Estelle et Mme SALATHE Louise.

Absente excusée : Mme MOREL Lydie.

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est Mme MARTIN Jacqueline,

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

J'excuse Magali qui est malade.

Ordre du jour :

- 1°/ Délibération pour la création du poste d'adjoint administratif,
- 2°/ Convention SIG avec Alès Agglomération (renouvellement),
- 3°/ Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération,
- 4°/Point sur l'adressage,
- 5°/Questions diverses.

Introduction

Elections régionales et départementales : Dimanches 13 et 20 juin 2021

Départ de Magali :

Magali part pour un poste à temps plein dans une autre commune. Ce changement se fait de façon amiable entre les parties (ou Sainte Croix est maître du temps, c'est-à-dire que l'autre commune nous laisse le temps de trouver une remplaçante, et même une mise à disposition de Magali plus tard si besoin était).

Je remercie Magali pour sa gentillesse, sa disponibilité et son implication pendant toutes ces années à Sainte Croix de Caderle.

Vu la crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser ce départ comme ça devrait se faire et c'est bien dommage !!!

Bonne continuation et au plaisir de te revoir chez nous .

1°/ Délibération pour la création du poste d'adjoint administratif.

Suite au départ de notre secrétaire de mairie, nous devons créer un poste d'adjoint administratif pour pouvoir recruter sa remplaçante.

Le comité technique s'est réuni le 11 mars 2021 et a émis un avis favorable.

Ce poste d'adjoint administratif sera à 15h par semaine (identique au précédent).

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Vu l'avis du comité technique du 11 mars 2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal par délibération n° 24.2016 du 10 juin 2016,

Conseil municipal du 12 MARS 2021

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial à raison de 15h/semaine et de supprimer un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 15H/semaine en raison du changement de secrétaire suite au départ de la secrétaire actuelle,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial à raison de 15h/semaine et de supprimer un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 15H/semaine en raison du changement de secrétaire suite au départ de la secrétaire actuelle,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 mars 2021,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint administratif territorial

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

2°/ Convention SIG avec Alès Agglomération (renouvellement).

La Commune de Sainte-Croix-De-Caderle est adhérente au service commun SIG depuis 2017.

Une convention d'adhésion a été conclue entre les deux parties pour une durée ferme. Cette convention prenait effet au 1ER janvier 2017 pour expirer au 31 décembre 2020.

Considérant que l'année 2021 sera marquée par une migration complète des logiciels existants et des mises à jour importantes. Elles offriront de nouveaux outils et permettront de faire également évoluer le WebSIG. Le PCRS, dont la gestion est assurée par le service SIG, va se déployer sur le territoire du Pays des Cévennes,

Considérant que, par ailleurs, à partir du 1er janvier 2022 la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera effective et pourrait impacter l'organisation du service SIG,

La commune de Sainte-Croix-De-Caderle souhaite renouveler son adhésion au service commun SIG Alès Agglomération pour une année supplémentaire. L'avenant n°2 prendra effet au 1er janvier 2021 et expirera au 31 décembre 2021.

Les autres dispositions de la convention et de ses avenants sont inchangées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer cette convention.

3°/ Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération.

Vous avez eu le document par email.

Ce pacte de gouvernance informe du fonctionnement des différentes strates de l'agglomération et le fonctionnement.

Un séminaire en début de mandat était programmé dans le but d'informer, de rapprocher et d'impliquer les élus de de l'intercommunalité (annulé pour cause COVID).

Conseil municipal du 12 MARS 2021

C'est une sorte de cahier de bonnes pratiques entre l'Agglo d'Alès et la commune. C'est surtout un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Des précisions sont demandées sur le sens des flèches du schéma en dernière page. Elles vont de l'organe délibérant vers les autres instances ou outils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le pacte de gouvernance.

4°/Point sur l'adressage.

Le maire accompagné de Bruno Riera ont été visiter les communes de Thoiras et Corbès (lundi 08 mars matin) qui viennent de finir l'adressage de leur commune.

Ces entrevues avaient pour but de quantifier le travail et voir si l'on peut le faire sans l'aide de Laposte.

Les communes ont expliqué comment s'est passé ce dossier chez eux (qui demande beaucoup de temps), nous ont fourni beaucoup de documents utiles (nous n'avons pas eu le temps de tout analyser).

2 coûts importants : audit et conseil = 1440€ et Réalisation du plan d'adressage 720€

Il faudra ajouter le coût des plaques de Voies et numéros.

La commune est bien placée pour faire l'audit de l'existant (39 voies et 74 points de foyer) et le plan d'adressage demande de la technicité (sur le logiciel Guichet Adresse)

La maire souhaite voir avec La Poste une aide à minima pour se former sur le logiciel Guichet Adresse et du conseil (numérotation linéaire ou numérique ou les 2,...).

Clément Dejean demande que l'on voit avec Pierre Valette pour le nom des voies et surtout de faire paraître une explication claire dans le bulletin afin d'informer la population de ce complément d'adresse. (Protocole de choix des noms, référencement des voies, etc...).

Le maire répond qu'il faudra bien communiquer sur l'utilité de réaliser l'adressage et Mr Valette pourra être consulté pour peaufiner certain nom de voies.

5°/Questions diverses.

Point dépôt d'ordure de la Gare :

Il est redevenu propre depuis « le dépôt sauvage » de fin 2020 (information du propriétaire)

Route Départementale 153 :

Vu que les travaux d'enfouissement sont finis sur notre commune, nous avons fait un courrier à l'UT Le Vigan (28-02-2021) pour demander la reprise du revêtement de la chaussée ainsi que le marquage de route étroite.

Nous attendons la réponse.

Abattoir d'Alès :

Lors du comité des maires du 9 février 2021, nous avons eu les informations suivantes : l'abattoir est municipal depuis 1986, un audit a été réalisé en 2019-2020. Le projet d'action 2021 pour maintenir cet établissement ; création d'un atelier de découpe et de transformation avec la gestion d'un partenariat public-privé (Alès Agglo et Pays Cévennes + engagement des privés). L'objectif étant de trouver l'équilibre pour maintenir cet abattoir ; un outil indispensable pour le territoire. S'il n'y a pas d'accord sur ce projet, fermeture au 31-12-2021

Futur travaux fibre :

Nous avons reçu une demande d'arrêté pour ces travaux sans plus de précision (sur toute la commune et pour 1 an) de la société JSC France (sous-traitant de SFR FTTH)

Ce réseau sera notre future raison de communication (téléphone et internet). Donc c'est de notre intérêt qu'il soit réalisé dans les meilleures conditions et le plus sérieusement possible.

Notice d'Elagage : information pas très claire pour connaître qui a la charge de l'élagage, point à faire sur ce sujet

Devis modification Eau pluvial de l'atelier municipal :

A la demande de Mr Pesenti (plus d'eau s'écoule chez lui au Campel depuis la création de l'atelier et le chemin d'accès au cimetière).

Conseil municipal du 12 MARS 2021

Une étude a été faite pour dévier une partie de l'eau à partir de l'atelier vers le transformateur : un caniveau de récupération devant l'atelier + un caniveau d'évacuation en bas du mur en pierre sèche le long du chemin d'accès à l'atelier ; cela nécessite une partie en caniveau à grille (pour pouvoir circuler dessus, et de la maçonnerie en pied de mur pour consolider ses fondations).

Devis de BRUN David : 6 980€ Ht (maçonnerie et caniveau à grilles onéreux).

Christian Dejean demande si l'on ne pourrait pas faire de nouveaux devis car celui-ci lui semble onéreux et peut être demander si l'on ne pourrait pas avoir des aides pour ces travaux.

Le maire répond qu'il faut continuer de travailler pour trouver une solution moins chère.

Mr Dejean Christian rappelle que Mr Pesenti aurait pu obliger par voie réglementaire la maire à faire des travaux (car lors de la création de l'atelier, cela a dévié plus d'eau vers chez lui).

Le maire lui répond que déjà d'autres projets moins onéreux ont été refusé.

Le bien-être en herbes : film avec Alain Renaux de 52 minutes : Alain souhaite le présenter dès sa sortie en DVD et que les conditions sanitaires le permettent à Sainte Croix de Caderle

Commission finance suivie d'un conseil municipal le vendredi 26 mars à 20h

Conseil municipal de vote du budget avant le 15 avril

Le maire fait le tour de table :

-Mme Herbster demande ou est-ce que l'on en est sur l'avenir de la commune.

Le maire propose qu'une réunion sera faite d'ici l'été.

-Mr Christian Dejean se pose la même question au sujet de la commune nouvelle.

-Mr Clément Dejean pose la même question au sujet de la commune nouvelle. Il précise aussi qu'il faudra être vigilant au sujet de l'adressage pour éviter les problèmes futurs. Et bien diffuser auprès de la population.

-Mme Louise Salathé :

Claire Dutray correspondante au Parc National des Cévennes est en fin de contrat après 3 ans et elle est non renouvelé. Une baisse d'effectif au PNC occasionne des surcharges de travail, des pressions. Et des manifestations à Florac sur ce sujet. C'est inquiétant

Il m'a été signalé que la corde qui sert de garde-fou au niveau du pont de la Voie Royale est moisie et que cela peut être dangereux.

Ludovic Mourgues répond que cela lui a aussi été signalé mais que le pont est sur la commune de Saint Jean du Gard. Le signalement sera effectué.

Dans le Morbihan, le préfet a abrogé l'obligation du port du masque dans les communes de moins de 1000 habitants (voir l'article sur France Info : « Morbihan : la fin du port du masque obligatoire dans les plus petites communes »).

Sur les routes de notre commune, des piétons se promènent et ils sont non masqués puisque se promenant seuls ou à deux. Le risque de contagion ou de contamination est nul. Par contre, il est plus que probable de se prendre une amende (une situation comme cela est arrivé plusieurs fois dans le Gard sur d'autres communes).

Pourrait-on voir avec le préfet pour alléger ce port du masque sur les petites communes ?

Ludovic MOURGUES précise que le préfet avait demandé aux forces de l'ordre de faire preuve de mesure sur l'application de cet arrêté dans les communes rurales peu peuplées (info de l'AMR 30).

Mais que lors du 1^{er} confinement, les crucicaderliens avait peur du covid-19 (et donc d'être contaminé lorsque des personnes extérieures sont passées sur la commune).

Ludovic Mourgues ajoute qu'il n'a pas envie que l'on vienne à Ste Croix juste « parce que l'on n'y porte pas le masque »

Conseil municipal du 12 MARS 2021

Mr Caron demande si d'autres ont eu des soucis avec leur factures d'eau (au niveau des montants). A priori personne n'a eu ce genre de problème. C'est un cas isolé qui doit être vu avec Véolia directement. Lors de la facturation, Véolia s'est rapproché de la mairie pour échanger sur les compteurs qui ont eu une surconsommation (pour information, avis et communication aux abonnés). Avec le confinement, certaines résidences ont été plus occupés en 2020 (donc plus de consommation).

-Mme Jacqueline Martin signale que la mairie a eu des soucis avec la messagerie qui avait « perdu » les $\frac{3}{4}$ des contacts. Tout est revenu à la normale désormais.

Séance levée à 21h19

Conseil municipal du 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mars, à vingt heures et trente minutes,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, M RIERA Bruno, Mme ROUX Estelle et Mme SALATHE Louise.

Absent excusé : M. CARON Olivier (qui donne pouvoir à M DEJEAN Clément)

Absente : Mme MOREL Lydie

Secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance désigné ce jour est M MOURGUES Grégory,

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour :

- 1°/ Compte de gestion et compte administratif 2020,
- 2°/ Affectation du résultat,
- 3°/ Délibération concernant le transfert de la compétence PLU à l'EPCI,
- 4°/ Questions diverses

1° Compte de gestion 2020 du budget M 14 et Compte administratif 2020 du budget M 14

Ludovic MOURGUES, maire, présente le compte de gestion 2020, établi par le trésor public et le compte administratif 2020, établi par la commune. La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 86 094.10 €

Dépenses : 71 148.31 €

Excédent : + 14 945.79 €

Excédent reporté de 2019 : + 59 518.99 €

Excédent total de clôture : + 74 464.78 €

Section d'investissement

Recettes : 3 169.03 €

Dépenses : 13 924.10 €

Déficit : -10 755.07 €

Déficit reporté de 2019 : - 1 028.21 €

Déficit total de clôture : - 11 783.28 €

Excédent cumulé des deux sections : + 62 681.20 €

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 24 juillet 2020,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par la receveuse municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune exécutée par Ludovic MOURGUES,

Le compte administratif ainsi présenté correspond au cumul des comptes de gestion de la commune et du budget de l'eau établis par la trésorerie,

Ludovic MOURGUES ne prend part au vote, et sort de la salle,

Conseil municipal du 26 MARS 2021

Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif du budget principal de l'année 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2020 du budget principal,

2°/Affectation du résultat du budget M 14

Les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget principal pour l'année 2020 : Fonctionnement : Excédent total de clôture : 74 464.78 €

Investissement : Déficit total de clôture : 11 783.28 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'affecter la reprise des résultats au budget principal de l'année 2020.

Recettes d'investissement compte 1068 : 11 783.28 €

Dépenses d'investissement compte 002 : 11 783.28 €

Recettes de fonctionnement au 002 : 62 681.20 € (74 464.78 – 11 783.28)

3°/Délibération concernant le Transfert de la compétence PLU à l'EPCI :

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-09-13-B1-001 du 13 septembre 2016 portant fusion de la Communauté Alès Agglomération et des Communautés de Communes Vivre en Cévennes, Pays Grand'Combien et Hautes Cévennes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-12-18-B3-001 du 18 décembre 2018 constatant les compétences de la Communauté Alès Agglomération au 1er janvier 2019,

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 la communauté d'agglomération deviendra compétente de plein droit en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 1^{er} janvier 2022, sauf si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

La commune de Sainte Croix de Caderle est au RNU.

L. SALATHE : le conseil municipal peut argumenter pour soutenir les projets.

Ch. DEJEAN : c'est l'Agglo qui fait le PLU.

L. MOURGUES : l'agglo, c'est les élus communautaires avec les maires.

Pour mieux gérer notre urbanisme il faut faire un PLU ou une carte communale, il y a déjà eu un projet mais qui a échoué.

Ch. DEJEAN : la mairie voulait acheter des terrains pour construire mais les propriétaires ne voulaient pas vendre. Il faut se pencher sur un PLU.

L. MOURGUES : le cout du PLU est d'environ 30 000€ au minima avec les études en suppléments (eau, électricité...). La préfecture préconiserait les constructions dans les dents creuses (re-urbaniser les zones en parties urbanisées), et éviter le mitage et la consommation de foncier.

A. HERBSTER : un projet agricole est plus facile en RNU qu'en PLU ?

L. MOURGUES : pas nécessairement. Au final faire un PLU où on serait restreint aussi –par la surface à construire, les transferts de compétences eau, assainissement à l'EPCI...

Ch. DEJEAN : est ce qu'il y aura un vote à la plénière ?

L. MOURGUES : oui au conseil d'agglo pour officialiser la réponse des communes.

Ch. DEJEAN : si l'EPCI a beaucoup de compétences, dans la fusion de commune cela aura une incidence financière. N'ajoutons pas l'urbanisme.

Conseil municipal du 26 MARS 2021

L.MOURGUES : l'urbanisme est un choix aussi dans un projet de commune nouvelle, en se regroupant, il y aura une mise à jour du document d'urbanisme.

Ch. DEJEAN : ne pas avoir de carte communale ou de PLU a toujours été un désavantage (impossible de gérer l'urbanisme).

Une discussion sur l'Urbanisme au sens large que l'on poursuivre avec l'aide de l'Agence Technique Départementale ADT (leur domaine de compétence avec le CAUE)

M. le Maire est pour le PLUI pour le principe de maîtriser de l'urbanisme.

A. HERBSTER est contre car n'a pas confiance dans une grande structure.

Ch. DEJEAN est contre car la solution interne à la commune serait le PLU et car il n'y a pas de maîtrise à l'aglo.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à :

3 abstentions.

6 votes contre.

1 vote pour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose, à l'unanimité, au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté Alès Agglomération.

4°/Questions diverses

Mme Annelise Herbster demande ce qu'est la commission de contrôle dont elle fait partie : il lui est précisé que cette commission doit se réunir pour la mise à jour des listes électorales (radiations, nouvelles inscriptions ...).

Rendez-vous SIG le 12 avril à 14h00.

Conseil municipal de vote du budget le 12 avril à 20h00

Séance levée à 21h21.

Conseil municipal du 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à vingt heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : 6

M DEJEAN Christian, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic et Mme ROUX Estelle, Mme SALATHE Louise,

Absent excusé : M. RIERA Bruno

Absents excusés avec pouvoir : M CARON Olivier et M DEJEAN Clément donnent pouvoir à M DEJEAN Christian

Absentes : Mme HERBSTER Annelise et Mme MOREL Lydie

Secrétaire de séance :

Le secrétaire de séance désigné ce jour est Mme ROUX Estelle,

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour :

- 1°/ Taxes communales 2021,
- 2°/ Budget communal 2021,
- 3°/ Délibération autorisant le maire à signer la convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD),
- 4°/ Questions diverses

Vote du compte rendu du 26.03.2021 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 26.03.2021.

Introduction

Alerte de la Préfecture : pour les prochaines élections reçues par téléphone (le 9 avril 19h) : message avertissant de la réception d'un mail avec avis à donner pour le lundi 12 avril avant 12 h.

Info SDIS 30 : Le centre de secours de Saint-Jean-du-Gard organise un stage de formation des conducteurs d'engins incendie du 19 au 23 Avril. Au cours de ce stage les camions de pompiers pourront évoluer sur vos communes et effectuer des manœuvres d'utilisation des hydrants, des manœuvres de conduite et mises en place de matériel !

Grand Trail Cévenol 2021 : il est prévu le 12 septembre 2021 (parcours identique aux 2 premières années avec ravitaillement sur la place du village).

Bien entendu, tout dépendra des conditions sanitaires.

Nous allons voter le Budget Primitif 2021.

Nous remarquerons 2 choses importantes :

Une perte un peu plus importante de l'autonomie de nos finances par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti).

Une baisse de dotations (dotation forfaitaire -629€, dotation solidarité rurale -41€ et dotations aux élus locaux -12€).

Christian : Je croyais que la dotation aux élus avait augmenté ?

Maire : Oui elle devait maintenue à 6 066€ tout le mandat (montant doublé l'an dernier) mais finalement elle a baissé.

Conseil municipal du 12 AVRIL 2021

Malgré ces pertes et baisses, je souhaite engager un programme de projets qui deviennent indispensables sur ce mandat mais sans augmentation des taux (en continuant nos efforts financiers et grâce à nos bonnes économies depuis 5 ans).

Pour cette raison, je souhaite adhérer à l'Agence Technique Départementale ATD, une aide de techniciens indispensables en prestations de conseil et d'accompagnement (Règlementation, Urbanisme et espaces publics, Architecture et aménagement de bâtiments et Projets et ingénierie territoriale).

Et vous proposer bientôt une prévision avec un agenda de ces projets sur ce mandat.

1°/Taxes communales 2021

Suite à la commission finances du 26 mars 2021, il est proposé de reconduire les taux de l'année 2020.

Ludovic MOURGUES, rappelle les taux votés en 2020 soit :

Foncier bâti : 6.9%

Foncier non bâti : 57.63 %

En effet, conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP), les communes seront compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti (FB) matérialisé par le cumul des taux de FB de la commune et du Département (24.65%).

Le taux de référence de FB de votre collectivité utilisé pour le vote des taux 2021 sera de 24.65% + taux FB communal 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'appliquer les taux comme indiqué à partir du 1^{er} janvier 2021.

Foncier bâti : 24.65% (Foncier Bati du département) + 6.9% (FB communal) = 31.55%
Foncier non bâti : 57.63 %.

Christian : Mécaniquement cela vaut une augmentation.

Maire : Oui les bases peuvent augmenter mais la commune n'augmente pas ses taux.

2°/Budget communal 2021

M Ludovic MOURGUES, maire, présente le budget communal, par chapitres, comme proposé lors de la commission des finances du 26 mars 2021 :

Fonctionnement Dépenses :

Chap. 011 Charges à caractère général : 33 000€

Chap. 012 Charges de personnel : 34 180.00 €

Chap. 014 Atténuation de charges : 9 223 € (FNGIR)

Chap. 022 Dépenses imprévues : 0 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 19 610 €

Chap. 65 Autres charges : 16 150 €

Chap. 66 Charges financières : 4 434 €

TOTAL Dépenses : 116 597 €

Fonctionnement Recettes :

Chap. 002 excédents reportés : 62 681.50 €

Chap. 73 Impôts et taxes : 33 672 €

Chap. 74 Dotations Etat : 17 243 €

Chap. 75 Autres produits : 3 000 €

TOTAL Recettes : 116 597 €

Investissement Dépenses :

Chap. 001 : 11 783.28 €

Chap. 16 Emprunts : 7 910 € (remboursement capital)

Chap. 20 Immobilisation incorporelles : 6 300 € (logiciel)

Chap. 21 Immobilisations corporelles : 5 400 € (prévision de travaux)

TOTAL Dépenses : 31 393.28 €

Conseil municipal du 12 AVRIL 2021

Investissement Recettes :

Chap. 021 vir. de la section de fonct. : 19 610 €

Chap. 10 Dotations : 11 783.28 €

TOTAL Recettes : 31 393.28 €

Maire : Aussi nous sommes en attente du devis du SIG pour l'adressage.

Louise : Ça va changer du devis de La Poste.

Maire : Oui, mais les missions ne sont pas tout à fait les mêmes.

Jacqueline : Il faut aussi penser au prix des panneaux.

Maire et Louise : oui, il faudra l'ajouter pour avoir un prix global.

Maire : Il faudra certainement puiser dans les économies pour réaliser ce budget (avec des travaux).

Christian : On budgétise mais aujourd'hui on ne sait pas si on va dépenser.

Maire : Oui c'est un budget prévisionnel, on verra ça avec l'Agente Technique Départementale (ATD) les études et montants (plus demande de subventions...) pour planifier (dans d'autres séances de conseil municipal).

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du budget principal présenté par M.

Ludovic MOURGUES, maire.

3°/Délibération autorisant le maire à signer la convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière,

Sous la Présidence de M. MOURGUES Ludovic, Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard

Article 2 – d'approuver l'adhésion de la convention d'adhésion de La Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard ;

Article 3 – d'autoriser M. MOURGUES Ludovic, Maire de la Commune de Sainte Croix de Caderle, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention.

Maire : avec l'aide de l'ATD, nous pourrons peut-être parler de choses un peu plus concrètes.

4°/Questions diverses

Christian : La gendarmerie de Lasalle est fermée, est ce qu'il n'y a que la permanence du lundi ?

Maire : En effet, l'administratif a déménagé à Saint Jean du Gard depuis le début 2021.

Jacqueline : On peut aller à Lasalle le jour de marché et sur rendez-vous.

20h50 Séance est levée.

Conseil municipal du 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre, à vingt heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, M RIERA Bruno et Mme SALATHE Louise.

Absent excusé : Mme ROUX Estelle (qui donne pouvoir à M. MOURGUES Ludovic) et Mme MOREL Lydie

Absents : M CARON Olivier

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est M. RIERA Bruno,

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Vote du compte rendu du conseil du 12 avril 2021 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 12.04.2021

Le maire indique qu'Elodie est titulaire depuis le début du mois de septembre.

Congés maladie : Elodie du vendredi 15 octobre 2021 au vendredi 22 octobre 2021 inclus.

Ordre du jour :

1°/ Convention avec Présence 30,

2°/ Devis SIG pour adressage,

3°/ Avis sur le Plan Local de l'Habitat 2021-2026 d'Alès Agglomération,

4°/ Demande de subvention pour l'extension du cimetière (étude ATD30),

5°/ Demande de subvention école du dehors (à Lasalle)

6°/ Questions diverses.

Introduction

Été 2021 : un seul concert le 16 juillet (car celui prévu le 20 août a été annulé à cause des dispositions sanitaires)

Journée du patrimoine : La chapelle sera ouverte.

Rappel : Le Grand Trail Cévenol traverse la commune ce dimanche 12 septembre et le ravitaillement se fera sur la place. La Festo del País prête comme chaque année des tables et des bancs.

1°/ Convention avec Présence 30,

Le maire indique que Présence 30 a contacté la mairie afin de renouveler la convention de Téléassistance (suite à une convention existante du 3 mars 2000).

Cette nouvelle convention laisse la possibilité à la mairie de communiquer sur le réseau Présence 30 auprès des administrés et/ou de participer financièrement sur l'abonnement mensuel de chaque abonné selon des critères que l'on fixe.

Le maire a consulté la précédente convention qui précise que la commune participe partiellement.

Une participation de la mairie en faveur de nos administrés peut aussi être mise en place sur les produits spécifiques.

Maire : « Compte tenu du nombre de d'administrés concernées, le choix est de mettre à disposition en mairie des documents présentant la téléassistance puis de voir si un jour il y a une demande de prise en charge »

C. DEJEAN : « Est-ce une participation globale ou par personne ? »

Maire : « C'est une prise en charge partielle ou totale mais qui concerne la globalité des administrés. »

Louise : « Est-ce que le département y participe ? »

Maire : « Non, pas pour la téléassistance. »

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention avec présence 30 et de laisser à disposition en Mairie des documents présentant la téléassistance.

2°/ Devis SIG pour adressage.

Le maire rappelle que l'adressage de la commune fait partie des compétences communale (suite à une convention existante il y a 20 ans environ).

Un bon référencement de l'adressage permet une meilleure qualité de service et facilitera le travail de La Poste, mais aussi des moyens de secours, des livraisons, des soins à domicile, mais aussi des réseaux comme la Fibre par exemple.

Une adresse de qualité permet de véhiculer une image positive de la commune, d'améliorer la visibilité extérieure et permettra de mieux identifier Sainte Croix de Caderle dans le projet de regroupement de commune.

Monsieur VINOT, Responsable du service Système d'Information Géographique (SIG) est venu en mairie pour présenter le SIG (le 12 avril 2021).

A la suite de cette rencontre, monsieur VINOT a envoyé un devis concernant une proposition d'assistance dans la création de l'adressage de la commune.

Le devis s'élève à 840 € HT.

Ce devis se décompose de la façon suivante :

Journée de formation à l'utilisation du site Guichet adresse de l'IGN : 210 € HT

3 fois 1/2 Journée de création de données SIG pour l'adressage de la commune : 630 € HT (édition de plans, assistance à la saisie de l'enquête terrain dans la base adresse de l'IGN, édition de plans définitif)

L'objectif de cette démarche est de former des élus volontaires sur le site guichet adresse pour que la mairie soit autonome dans cette démarche (entrée et saisie des noms et numéros d'adresses).

Il faut aussi prévoir en amont le travail d'état des lieux et nommage des Rues si besoin.

Il faudra ajouter le coût des plaques (Rue et numéros) pour environ 1 500€ à 2 000€ (prix La Poste) à valider par une recherche plus approfondie (différents devis, appel à subvention).

Maire : « Un des objectifs est que ça coute le moins cher possible. Il faudra informer le cadastre que nous faisons l'adressage car ça peut leur servir mais aussi parce qu'ils peuvent nous conseiller ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis du SIG pour l'adressage de la commune.

Conseil municipal du 10 SEPTEMBRE 2021

3°/ Avis sur le Plan Local de l'Habitat 2021-2026 d'Alès Agglomération.

Maire « Le Plan Local de l'Habitat est une obligation réglementaire et se situe entre le SCOT et le Règlement communal » .

Les objectifs et actions sont territorialisés à l'échelle communale ; chaque commune fait l'objet d'une fiche détaillant les objectifs de production en logement et le cas échéant en logements locatifs sociaux et logements en accession abordable selon les principes énoncés ci-avant.

Pour la commune de Sainte Croix de Caderle, les objectifs de production sont les suivants, en référence au tableau de synthèse porté en annexe et à la fiche communale :

6 résidences principales neuves
0 logements vacants remis sur le marché
0 logements locatifs sociaux publics
0 logements conventionnés privés

Aucun objectif de production de logements sociaux de type HLM n'est fixé à la commune de Sainte-Croix-de-Caderle au regard de sa taille (commune rurale de moins de 500 habitants) et de ses possibilités très limitées de développement. La commune pourra toutefois rechercher d'éventuelles opportunités de production de logements communaux conventionnés (notamment en bâti ancien).

Maire explique la situation de la commune

Maire : « Des communes ne peuvent pas atteindre l'objectif, mais si une commune voisine peut, l'administration prend en compte une compensation. L'intérêt pour la commune est d'avoir les aides (PIG). Un service Habitat va être créé et aura pour vocation de rassembler tout ce qui concerne l'habitat (aides, informations diverses ...) . Pour ce service l'Etat va payer une partie du personnel»

C. DEJEAN : « Pourquoi 1 résidence par an (avec nos contraintes d'urbanisme) ? »

Maire : « Oui c'est vrai mais c'est un objectif et montre une volonté de dynamisme. Le PLH n'a pas d'impact sur l'urbanisme à Ste Croix (RNU)»

Il est proposé au Conseil Municipal, d'émettre un avis favorable.

.....

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L. 302- 2 alinéa 4 et R. 302-9

VU la délibération du 1er juillet 2021 du le Conseil Communautaire d'Alès Agglomération arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2021-2026 371

CONSIDÉRANT que le projet de PLH doit être soumis au vote du Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet à l'unanimité un avis favorable sur le projet arrêté de PLH 2021-2026 d'Alès Agglomération
- Approuve les objectifs de production de logements, et le cas échéant le « taux d'effort » de production de logements locatifs sociaux et de logements en accession abordable affectés à la commune sur la durée du PLH 2021-2026
- Autorise M. le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Alès Agglomération.

Conseil municipal du 10 SEPTEMBRE 2021

4°/ Demande de subvention pour l'extension du cimetière (étude ATD30).

Le cimetière actuel situé sur la parcelle B117 devient trop petit. Ainsi un projet d'extension du cimetière est prévu sur la parcelle B115 en contrebas du cimetière existant.

Un avant-projet a été lancé en 2007 par le bureau d'études GAXIEU d'Alès (Document fourni). Il n'a pas été suivi de réalisation du fait du montant des travaux jugé trop important à l'époque.

La mairie souhaite relancer ce dossier et déposer une demande de subvention au Contrat territorial 2022. Les délais étant assez restreint, une analyse et une actualisation de l'avant-projet pourrait être réalisée afin de monter le dossier de demande de subvention pour fin septembre.

La réalisation d'une fiche Conseil complémentaire pourrait être proposée plus tard.

Vu l'adhésion à l'ATD et la rencontre de Mr le Maire et Mme Douriez le 7 mai 2021 pour présenter les futurs dossiers de travaux (compte rendu de cette réunion distribué ce jour)

Vu l'importance de la réalisation de l'extension du cimetière (choisi avec un critère d'urgence).

Le maire propose au conseil municipal l'autorisation de demander à l'Agence Technique Départementale d'effectuer les études nécessaires à la réalisation de l'extension du cimetière.

En découle l'autorisation de déposer des demandes de subvention au sujet des travaux cités précédemment.

La base des travaux sera la clôture (travaux préliminaire) estimé à l'époque à 10 600€ HT (en attente de l'analyse et une actualisation de l'avant-projet de l'ATD).

Louise : « Il faut voir pour un projet le plus simple possible »

La commande de ces travaux sera faite par une autre délibération une fois les subventions attribuées.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le maire, à demander à l'Agence Technique Départementale d'engager les études nécessaires.

Et d'autoriser à déposer des demandes de subvention suivant les études de l'Agence technique Départementale (demande de subvention en 2021 pour 2022).

Ainsi qu'à signer et modifier le plan de financement. 372

Cette délibération n'engage aucuns travaux.

5°/ Demande de subvention école du dehors (à Lasalle).

Le maire informe l'assemblée qu'en raison de la situation sanitaire, l'école de Lasalle n'a pas pu réaliser de classe découverte. Mais a tout de même mené à bien un projet "école du dehors" avec des animateurs du Merlet, tout au long de l'année (un à deux vendredis par mois), avec les élèves des classes de MS/GS et de CP/CE1.

Ce projet a occasionné des frais, pour lesquels l'école souhaite bénéficier de la subvention habituellement reçue pour les classes transplantées (25 euros par élève en maternelle, 50 euros par élève en élémentaire).

Un enfant est concerné par cette demande.

Le montant de la subvention s'élèverait donc à 25 euros.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à mandater la subvention.

6°/Questions diverses.

Eaux Pluviales atelier municipal-le Campel :

Le maire a rencontré un technicien de l'ATD le 14 juin 2021 pour lui présenter le problème. Des échanges par email durant l'été ont permis d'approfondir des connaissances.

Il faudra s'assurer que les EP descendant du chemin du cimetière pourraient être divisés et s'évacuer gravitairement vers le caniveau devant le transfo (par un relevé topo car aucun document du Permis de Construire de l'atelier ne permet de le vérifier).

Les Mouzigniols :

Les riverains se plaignent de l'augmentation du nombre de véhicules qui circulent et aussi de la vitesse excessive de certains d'entre eux. Pour rappel certaines habitations sont proches de la Route Départementale.

Le service prévention routière de la préfecture peut prêter un boîtier mesurant les passages ainsi que les vitesses (pour faire un diagnostic existant). Il possède aussi 3 radars pédagogique en prêt (suivant disponibilité).

Il faut prendre contact avec le département qui gère cette route pour évoquer cette problématique.

Fibre :

Travaux en cours

Le Jour de la Nuit du 9 octobre 2021 : au vu des contraintes sanitaires, pas de manifestation prévue.

Eaux pluviales Cimetière vers atelier :

Clément DEJEAN : « ça fait longtemps que ce problème existe donc essayons de trouver une solution temporaire pour cet automne pour dévier l'eau ? il propose de voir avec Christian GRAILLON quelles solutions peuvent être mises en place.

Maire : « il faut trouver la solution sans gêner l'accès à l'atelier. »

Clément DEJEAN : « Je peux venir vérifier les niveaux ((avec un niveau de chantier) mais il faut être 2. »

Maire : « OK si je suis présent je viendrais t'aider. »

Poubelles :

Afin de sensibiliser au mieux et d'éviter tout dépôt « sauvage », il est proposé de mettre une affiche plastifiée indiquant qu'il faut aller à la déchetterie et aussi les jours de relève des encombrants par la mairie (1er jeudi du mois).

Séance levée à 21h45

Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63

mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr,

Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,

Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73

Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie : 17 ; à compter du lundi 04 janvier 2021 :

BP SAINT JEAN DU GARD - Ouverture tous les jours aux heures habituelles,

du lundi au samedi de 08 h à 12 h et de 14 h à 18 h, Dimanche et jours fériés de 09 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

BP LASALLE - Ouverture le lundi de 08h à 12 h et de 14 h à 18 h.

BP SAINT ANDRÉ DE VALBORGNE sans changement - Sur rendez-vous -

SAMU (pathologie médicale) : 15

Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 08h à 18h samedi de 08h à 12h

Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52

UTASI 04 66 61 78 17 à Anduze mais sur rdv sur la MSP de Lasalle pour dossiers APA

Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,

Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,

Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,

Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,

Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,

Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,

Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36,

La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,

Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,

Sous-préfecture d'Alès : 04.66.56.39.39

NTEC : 04.66.52.31.31

Edgard : 08.10.33.42.73,

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,

Enedis dépannage : 0810 333 030,

Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39 00,

CRAM : 0 821 10 34 34,

CAF : 0 820 25 30 10,

Pôle Emploi : 39 49,

Allo service public : 39 39,

Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,

Cancer Info service : 0810 810 821,

Drogue Info Services : 0 800 231 313,

Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,

Femmes info service, violences conjugales : 3919

Equipe Mobile d'Ecoute de Soutien et d'Orientation EMES: 06 49 56 65 47

Viols femmes informations : 0 800 059 595,

Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,

Centre d'information Routière : 0 826 022 022,

Météo France : 32 50,

France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,

